



LA FORMATION INTERNE

Former

UNE FORMATION CONÇUE ET RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE

Qu'est-ce c'est ?

La formation interne est une formation conçue et réalisée par l'entreprise, pour l'entreprise avec ses propres ressources, au bénéfice de ses seuls salariés. Contrairement à la formation externe, l'entreprise en assure la maîtrise d'œuvre : c'est elle qui définit les objectifs de l'action, son contenu et ses modalités pédagogiques.



À noter:

Dans le cas d'un contrat de professionnalisation ou d'une reconversion ou promotion par alternance (Pro-A), la formation interne ne peut être mise en œuvre que si votre entreprise dispose d'un « service de formation », c'est-à-dire d'une structure pérenne de formation, identifiée comme telle dans votre organisation et disposant de moyens dédiés (locaux, formateurs, personnel en charge de l'organisation des formations...).

1 Avantages

Privilégier la formation interne est une bonne solution :

- Si aucune offre sur le marché ne répond à vos besoins ;
- Pour élaborer une action sur-mesure, adaptée à l'activité, aux contraintes, et à la culture de l'entreprise ;
- Pour limiter les freins au départ en formation des salariés et leur en faciliter l'accès ;
- Pour valoriser les compétences internes et favoriser leur transmission auprès des jeunes et des nouveaux embauchés ;
- Pour garder l'entière maîtrise de l'organisation et du calendrier des formations ;
- Ou encore réduire les coûts de formation.

2 Nos conseils

Avant de faire le choix de la formation interne, assurez-vous que votre entreprise est en mesure de répondre aux exigences attachées à cette modalité de formation. Veillez en particulier à :

- Disposer de ressources humaines et matérielles adéquates : intervenants dotés des compétences techniques et pédagogiques en lien avec le domaine de formation, locaux dédiés, supports pédagogiques, équipements ou machines... ;
- Intégrer dans le coût de l'action le temps de conception, de préparation et d'animation de la formation ;
- Assurer la professionnalisation du formateur : organisation d'une formation de formateur, entretien de ses connaissances... ;
- Prévoir une évaluation à l'issue de la formation.

Plus d'informations :
opcoep.fr

L'Opco des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.



À noter:

La formation interne peut uniquement être mise en œuvre pour former ses propres collaborateurs. Si votre entreprise souhaite former d'autres personnes, y compris les salariés d'une entreprise appartenant au même groupe, une déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation devra être effectuée.



3 Démarche

Trois étapes pour mettre en œuvre la formation interne :

1

Identifier le formateur interne.

Choisi parmi les salariés de l'entreprise, il doit disposer de compétences professionnelles en lien avec le domaine de formation concerné. Afin de permettre au salarié d'acquérir les techniques et méthodes pédagogiques nécessaires pour concevoir le programme, préparer, animer et évaluer les actions de formation, le salarié peut participer à une formation de formateur.



À noter:

Dans le cadre de la formation interne, votre entreprise peut aussi faire appel à un formateur extérieur, sous réserve de conserver la maîtrise d'œuvre de la formation.

2

Construire le parcours de formation.

Sur la base d'un descriptif détaillé du parcours de formation interne établi par votre entreprise, le formateur définit le déroulé pédagogique de la formation : programme précisant les objectifs et les séquences composant la formation, modalités pratiques de suivi et d'évaluation de la formation (durée, rythme...), supports pédagogiques.



À noter:

La formation interne peut s'organiser en présentiel et/ou à distance. Elle peut être combinée, sous certaines conditions, avec une Action de formation en situation de travail (AFEST)

3

Organiser la formation.

Organiser en anticipant les besoins matériels et les formalités à respecter : locaux, repas, équipements, supports pédagogiques, convocations assorties du programme de formation, feuilles d'émargement, fiches d'évaluation, attestations de formation...



À noter:

L'information des instances représentatives du personnel (Comité social et économique - CSE) est obligatoire, au même titre que pour une formation externe.

4

Financement par l'Opco EP

La formation interne est financée par Opco EP sous réserve que les actions mises en œuvre respectent :

- la définition légale de l'action de formation,
- les décisions de branches professionnelles.

Pour plus d'informations, consultez les modalités de prise en charge 2022.